

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 29 MARS 2021

Etaient présents :

ANZY LE DUC.....	M. Jean-Marc POMMIER
ARTAIX.....	M. Eric NEVERS
BAUGY.....	M. Philippe TEIXEIRA
	Mme Annette JANIN
BOURG-LE-COMTE.....	M. Stéphane LUCEAU
CERON.....	M. Michel JULIEN
CHAMBILLY.....	M. Thierry NIGAY
	M. Christophe PEGON
CHENAY-LE-CHATEL	Mme Cathy BAILLY
MARCIGNY.....	Mme Carole CHENUET
	M. Denis PROST
	Mme Albane JANIN
	Mme Monique CLEMENT
	M. Frédéric CHANDON
	M. François RENARD
MELAY.....	M. Jean-Claude DUCARRE
	Mme Bernadette BAILLY
	M. Pascal MILLET
	M. Frédéric VERNUSSE
MONTCEAUX L'ETOILE.....	M. Georges PROST
SAINT MARTIN DU LAC.....	M. Patrick PERRUCAUD
VINDECY.....	M. Philippe CHARRIER

Était excusé : M. Louis PONCET (pouvoir donné à JC DUCARRE),

Secrétaire de séance : Jean-Claude DUCARRE

Le Président ouvre la séance et remercie la Mairie d'Artaix pour la mise à disposition de la salle communale. Il procède ensuite à l'appel des présents. Le quorum étant réuni, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Claude DUCARRE est désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

A la demande de G. PROST, Maire de Montceaux L'Etoile, le Conseil observe une minute de silence à la mémoire de Monsieur Vincent DE LA CELLE, ancien président et vice-président de la Communauté de communes de Marcigny, décédé récemment.

Le Président adresse ses félicitations à Stéphane LUCEAU et Didier CHAPON pour leur élection respective à la fonction de Maire de Bourg-le-Comte et de Vindecy.

A l'unanimité, le Conseil approuve l'examen de 3 points supplémentaires dans l'ordre du jour : effacement d'une dette OM suite à décision judiciaire, avenants aux travaux de la gare, conseiller numérique.

Le compte-rendu de la réunion du 15/02/2021 est adopté à l'unanimité,

FINANCES :

- **Approbation des comptes administratifs 2020 :**

Les comptes administratifs de l'exercice 2020 sont présentés aux délégués communautaires, Pas de remarque sur les exercices et sur les résultats, excédentaires pour la plupart.

Le Président quitte la salle et cède la présidence de la séance à Madame C. BAILLY, 1ère vice-présidente, pour faire approuver les CA 2020. A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve les comptes administratifs 2020, arrêtés comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL				
Opérations de l'exercice	579 102,57	977 614,93	961 111,70	954 369,61
<i>Résultats exercice</i>		398 512,36	-6 742,09	
Résultat antérieur		253 081,08		274 738,18
<i>Résultats cumulés</i>	579 102,57	1 230 675,99	961 111,70	1 229 107,79
Solde d'exécution		651 573,42		267 996,09
Restes à réaliser	0,00	0,00		
Résultat d'ensemble	579 102,57	1 230 675,99	961 111,70	1 229 107,79
Total cumulé		651 573,42		267 996,09
COMPTE ANNEXE POUR L'ENVIRONNEMENT				
Opérations de l'exercice	87 826,89	92 734,04	643 111,58	659 864,09
<i>Résultats exercice</i>		4 907,15		16 752,51
Résultat antérieur		17 581,89		33 209,51
<i>Résultats cumulés</i>	87 826,89	110 315,73	643 111,58	693 073,60
Solde d'exécution		22 488,84		49 962,02
Restes à réaliser	0,00	0,00		
Résultat d'ensemble	87 826,89	110 315,73	643 111,58	693 073,60
Total cumulé		22 488,84		49 962,02
COMPTE ANNEXE POUR L'ATELIER PARTAGE				
Opérations de l'exercice	38 257,73	38 748,03	52 730,29	53 704,90
<i>Résultats exercice</i>		490,30		974,61
Résultat antérieur		24 057,75		5,31
<i>Résultats cumulés</i>	38 257,73	62 805,78	52 730,29	53 710,21
Solde d'exécution		24 548,05		979,92
Restes à réaliser	0,00	0,00		
Résultat d'ensemble	38 257,73	62 805,78	52 730,29	53 710,21
Total cumulé		24 548,05		979,92

COMPTES ANNEXES POUR LA ZONE INTERCOMMUNALE				
Opérations de l'exercice	55 422,09	55 354,09	55 490,09	55 490,09
Résultats exercice	-68,00			
Résultat antérieur		8 421,13		0,00
Résultats cumulés	55 422,09	63 775,22	55 490,09	55 490,09
Solde d'exécution		8 353,13		
Restes à réaliser	0,00	0,00		
Résultat d'ensemble	55 422,09	63 775,22	55 490,09	55 490,09
Total cumulé		8 353,13		
COMPTES ANNEXES POUR LA ZAI DE BAUGY				
Opérations de l'exercice	1 121 596,58	1 040 756,06	1 067 537,10	1 132 536,86
Résultats exercice	-80 840,52			64 999,76
Résultat antérieur	-525 756,06			530 884,31
Résultats cumulés	1 647 352,64	1 040 756,06	1 067 537,10	1 663 421,17
Solde d'exécution	-606 596,58			595 884,07
Restes à réaliser	0,00	0,00		
Résultat d'ensemble	1 647 352,64	1 040 756,06	1 067 537,10	1 663 421,17
Total cumulé	-606 596,58			595 884,07
COMPTES ANNEXES POUR LA ZA DES VARENNES				
Opérations de l'exercice	80 741,36	97 040,16	111 253,72	115 493,72
Résultats exercice		16 298,80		4 240,00
Résultat antérieur	-21 040,16	0,00		24 016,76
Résultats cumulés	101 781,52	97 040,16	111 253,72	139 510,48
Solde d'exécution	-4 741,36			28 256,76
Restes à réaliser	0,00	0,00		
Résultat d'ensemble	101 781,52	97 040,16	111 253,72	139 510,48
Total cumulé	-4 741,36			28 256,76

- **Approbation des comptes de gestion :**

A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve les comptes de gestion 2020, établis par Madame la Trésorière de Marcigny et qui sont en tous points identiques aux comptes administratifs,

- **Affectation des résultats 2020 :**

Sur propositions du Président, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité les affectations des résultats 2020 dans les budgets primitifs 2021, telles que détaillées ci-dessous :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEFICITS (D001)	EXCEDENTS (R001)	DEFICITS (D002)	EXCEDENTS (R002)
BUDGET PRINCIPAL				
Solde d'exécution		651 573,42		267 996,09
BUDGET ANNEXE OM/ENVIRONNEMENT				
Solde d'exécution		22 488,84		49 962,02
BUDGET ANNEXE POUR L'ATELIER PARTAGE				
Solde d'exécution		24 548,05		979,92
BUDGET ANNEXE POUR LA ZONE INTERCOMMUNALE				
Solde d'exécution		8 353,13		136,00

BUDGET ANNEXE POUR LA ZAI DE BAUGY				
Solde d'exécution	-606 596,58			595 884,07
BUDGET ANNEXE POUR LA ZA DES VARENNES				
Solde d'exécution	-4 741,36			28 256,76

- **Approbation des budgets primitifs 2021 :**

Les projets de budgets primitifs 2021 ont été préparés avec Madame CROISSANT NDIAYE le 12 avril 2021 et présentés au Bureau communautaire du 17/04/2021.

1/ Budget principal : le Président indique tout d'abord que le BP 2021 a été établi sans augmentation de la fiscalité directe locale (Taxe foncier bâti, foncier non bâti et contribution foncière des entreprises). Soumis au vote, le budget primitif principal 2021, équilibré à 1 222 325,09 € en fonctionnement et 2 274 213,42 € en investissement est adopté à l'unanimité par les délégués communautaires,

2/ Budget annexe « OM-environnement » : T. NIGAY indique tout d'abord que la baisse importante des tonnages enregistrée en 2020, notamment sur les encombrants, a eu un effet non négligeable sur les dépenses et le résultat excédentaire de clôture. Les prévisions budgétaires 2021 ont donc été calculées sur ces bases, mais sur 12 mois. Elles prennent aussi en compte la forte hausse de la TGAP, la hausse du coût des transports des ordures ménagères et enfin le coût de la consultation pour le renouvellement des marchés de collecte (mutualisée avec la CC de Semur). Le BP intègre aussi un remboursement partiel de la redevance professionnelle pour les gîtes, chambres d'hôtes, bars et restaurants, dont l'activité 2020 a été très impactée par le COVID-19. Cela représente un manque à gagner de 1 576 € soit l'équivalent de 2 mois de redevance. Les recettes intègrent la baisse des coûts de reprise des matières premières versés par le SMEVOM. Pour équilibrer le budget il n'y a pas d'autre solution que d'augmenter la TEOM, taxe qui finance toutes les collectes et pas que celle des OM. Il est ainsi proposé un taux à 11,50%, ce qui permet de générer les recettes suffisantes et de conserver une petite marge pour le budget 2022 (de nouvelles hausses de TGAP sont annoncées).

Suite à cette présentation, M. CLEMENT déclare qu'elle est tout aussi contre cette forte hausse que sur le principe de financer ce budget par la TEOM (sa base est liée à la superficie de la maison, ce qui fait qu'on arrive à de très fortes inepties dans ce que paient les habitants). Augmenter la taxe, c'est la solution de facilité. Certains foyers, déjà fortement impactés lors du passage de la redevance à la taxe, vont s'acquitter de sommes encore plus faramineuses, complètement aberrantes. Elle demande que la CC travaille à un système incitatif, car avec cette taxe et cette hausse, on n'encourage pas les gens à trier.

T. NIGAY répond qu'un système incitatif ne fera pas baisser les sommes payées par les habitants autant qu'on ne le pense. En effet, la part incitative ne pourra être appliquée que sur les OM et pas sur les collectes sélectives et celles effectuées en déchetterie, auxquelles tout le monde a accès. De même, la CC devra fournir des bacs connectés à tous les foyers pour pouvoir peser chaque levée – il y a donc des coûts d'équipements importants à prévoir.

M. CLEMENT indique que des CC, auparavant à la TEOM, ont fait marche arrière et sont revenues à la REOM. T. NIGAY lui répond que certaines regrettent ce choix dont la mise en œuvre s'avère très compliquée. Des embauches supplémentaires ont aussi été nécessaires uniquement pour traiter les demandes.

Le Président indique que le problème du jour n'est pas de refaire le débat taxe/redevance, mais bien d'équilibrer un budget au regard des éléments disponibles en vigueur. Ce n'est donc pas le moment d'envisager un autre mode de financement (ce sujet pourra être vu en commission). Pour équilibrer le BP 2021, il n'y a pas d'autre solution que d'augmenter la taxe. Il souligne que la CC ne maîtrise en rien les hausses de coûts subies cette année ; les baisses de volumes sont très appréciables mais ne suffisent pas à boucler. Sans ces efforts, la hausse aurait été encore plus forte. Il conclut en disant qu'il n'est pas contre d'avoir le débat, mais que dans l'immédiat, il n'y a pas d'autres marges de manœuvre.

E. NEVERS, tout en rappelant que l'extension des consignes de tri interviendra d'ici 2023, indique que le coût de collecte, transport et traitement de tous les déchets, pour autant qu'il augmente cette année, reste, en moyenne pour un habitant, de l'ordre de 5 € / semaine, soit un niveau peu élevé. Il ajoute que bon nombre des délégués communautaires actuels n'étaient pas présents lors de la dernière mandature, il est favorable à organiser un nouveau débat taxe/redevance et soutient donc la demande de M. CLEMENT. Il termine en disant que la tendance de fond est que l'enfouissement des ordures va coûter de plus en plus cher, peu importe le mode de financement. Le vrai enjeu c'est la production des déchets.

A l'issue de ces échanges, le budget primitif « OM-environnement 2021 », équilibré à 753 546,79 € en fonctionnement et 74 892,84 € en investissement, est approuvé par 18 voix pour, 1 contre, 4 abstentions.

3/ Budget annexe « Atelier partagé » : le budget primitif 2021, équilibré à 55 618,92 € en fonctionnement et 60 676,05 € en investissement, est approuvé à l'unanimité.

4/ Budget annexe « Zone Intercommunale Saint Nizier » : le budget primitif 2021, équilibré à 63 875,22 € en fonctionnement et 63 775,22 € en investissement est approuvé à l'unanimité.

5/ Budget annexe « ZA de Baugy » : le Président indique que la signature de la vente des 2 lots à l'entreprise Chausson est prévue le 01/04. Le produit de cette vente (52 000 €) sera affecté au remboursement des emprunts. Une subvention d'équilibre de 50 000 € du budget principal en vue de compléter ce remboursement est prévue et sera réalisée selon les besoins. Des contacts avec des entreprises intéressées par la ZA sont en cours d'étude. Le budget primitif 2021, équilibré à 1 672 803,80 € en fonctionnement et 1 647 503,80 € en investissement est approuvé à l'unanimité.

6/ Budget annexe « ZA des Varennes à Melay » : le budget primitif 2021, équilibré à 111 040,87 € en fonctionnement et 88 324,47 € en investissement, est approuvé à l'unanimité.

- **Vote des taux de fiscalité directe 2021 :**

Le Conseil approuve à l'unanimité le maintien des 3 taux de fiscalité directe locale à leurs niveaux de 2020, soit

- pour le foncier bâti, un taux 2021 de 2,41%
- pour le foncier non bâti, un taux 2021 de 6,10%
- pour la contribution foncière des entreprises, un taux 2021 de 2,38%

- **Vote du produit d'équilibre généré par la TEOM :**

Le produit nécessaire à l'équilibre du budget annexe « OM - environnement » 2021, soit 620 687,77 € (équivalent à un taux de TEOM de 11,50%) est approuvé par 18 voix pour, 1 voix contre, 4 abstentions

- **Subventions aux associations :**

1/ Les participations 2021 aux associations assurant des missions liées aux compétences communautaires sont approuvées à l'unanimité :

Brionnais Découvertes (Tourisme et prestations)	3 000,00
Brionnais Découvertes (Animation jeunesse)	27 000,00
Brionnais Découvertes (Ciel Bleu et mercredis)	50 000,00
Brionnais Découvertes	10 000,00
ABISE	15 000,00
Office de tourisme Marcigny/Semur	44 828,00

2/ les demandes de subventions aux associations reçues ont été étudiées par le Bureau communautaire le 17 avril. A l'unanimité, le Conseil approuve les subventions suivantes aux associations, au titre de l'année 2021 :

Structures bénéficiaires	Subventions 2021
Domino	800,00
ASF Montceaux L'Etoile (au titre des écoles de sport)	500,00
Marcynéma (Festival de cinéma 2021)	2 000,00
Marcynéma (développement cinémathèque)	1 000,00
Restos du Cœur	2 500,00
Centre d'Art Frank Poper (expositions 2021)	1 000,00
Jardin des Soussilanges (Céron)	500,00
Concours cantonal agricole Marcigny/Semur	1 000,00
Francas 71 (projet scolaire sur journalisme)	500,00

ECONOMIE – TOURISME- CULTURE :

- **Attributions aides FRT :**

3 subventions d'investissement ont été étudiées successivement par Initiative 71 et la commission « économie tourisme ». Sur la base des avis favorables rendus, le conseil communautaire approuve à l'unanimité les subventions suivantes :

- Camping Estefana (Chambilly) : 2 000 €. JC DUCARRE demande si les précisions demandées par la commission économie du 23/03 ont été vues. C. CHENUET répond qu'elle a eu des échanges sur la réglementation, mais, vu la faible capacité d'accueil, les normes sont moins sévères que pour un terrain de taille plus importante. Les équipements proposés répondent aux demandes minimales d'accueil, une déclaration d'ouverture est à faire en Mairie. Un accompagnement des gérants a été vu avec la CCI.
- StudioPhotomathon (Marcigny) : 1211 €.
- Restaurant « Le Bouchon Brionnais » (Baugy) : 1 718 €.

BATIMENTS – HABITAT- PATRIMOINE :

• Point sur les travaux de la gare et avenants :

JM POMMIER informe que les travaux du local des boulistes avancent bien (les peintures restent à faire). Les délais sont tenus mais le challenge bouliste départemental est finalement annulé. Pour le bâtiment de la gare, les façades sont terminées, la 1^{ère} couche de l'enduit intérieur avant la pose du doublage sera bientôt réalisée.

L'architecte demande de choisir dès maintenant les sols souples. Face à la forte hausse des coûts, il est nécessaire de les commander sans tarder. Les nuanciers sont consultables à la Communauté de communes pour ceux qui le veulent. JM POMMIER précise qu'il organisera prochainement une réunion de la commission « bâtiments, patrimoine, habitat ».

Le cabinet FIGURAL a transmis ce jour un récapitulatif des plus et moins-values lot par lot :

- Lot « désamiantage / déplombage » : moins-value de 900 € HT, soit 1,7% du montant du marché HT
- Lot « démolition maçonnerie » : moins-value de 13 174,03 €, soit 4% du montant du marché HT
- Lot « façades » : plus-value de 2 332,63 € HT, soit 2,4% du montant du marché HT
- Lot « charpente couverture » : moins-value de 4 016,40 €, soit 3,15% du montant du marché HT
- Lot « Charpente – bardage – couverture métallique » : plus-value 21 290,70 € HT, soit 8% du montant du marché
- Lot « menuiserie extérieures aluminium » : plus-value de 1 040 € HT, soit 0,35% du montant du marché HT
- Lot « plâtrerie – peinture » : moins-value de 10 118,90 € HT, soit 5,5% du montant du marché HT

Après échanges, le Conseil approuve ces avenants à l'unanimité.

• Installation d'un système de vidéo-protection :

Suite aux précédents échanges sur la nécessité de mieux protéger les bâtiments communautaires, des rencontres ont eu lieu avec plusieurs entreprises spécialisées. JM POMMIER présente les deux devis reçus :

- celui de l'entreprise PRADET, pour un montant de 7 030 € HT
- celui de l'entreprise GES, pour un montant de 3 031 €, sur prestations similaires.
- GES a également chiffré une prestation plus complète avec un système volumétrique anti-intrusion couvrant l'ensemble du site (divisé en 3 zones distinctes), pour un montant de 6 733,96 €, auquel s'ajoute une maintenance mensuelle de 35€. La protection du local des boulistes a été chiffrée en option, à 936 €.

Il convient de se positionner rapidement car les gaines sont à passer pendant les travaux de plâtrerie. Les approches proposées par les 2 sociétés sont très différentes : surveillance externe uniquement ou surveillance plus intégrée. JM POMMIER ajoute que la protection contre l'intrusion est nécessaire et plus dissuasive (les caméras ne permettent pas spécialement de les éviter).

Pour JC DUCARRE, il ne faut pas avoir une approche que financière de ce sujet (il cite l'exemple du système mis en place il y a quelques années à la déchetterie et qui n'a jamais fonctionné). De telles installations doivent être mises en œuvre par des professionnels spécialisés. La 2^{nde} proposition lui semble plus pertinente.

E. NEVERS note que la seconde solution a un abonnement (coût à ajouter), mais qu'elle est préférable à la première).

F. CHANDON ajoute que la 2nde solution peut aussi être un plus au niveau des primes d'assurance.

Par 22 voix pour et 1 abstention, le Conseil retient l'offre de protection du site de la gare proposée par l'entreprise GES à 6 733,96 € HT. Sur proposition du Président, le Conseil précise qu'il appartient aux boulistes de s'équiper, à leurs frais, de la protection de leur local.

ENVIRONNEMENT :

- **Remboursement REOM :**

Le Conseil approuve à l'unanimité le principe d'un remboursement partiel de la REOM professionnelle 2020 aux gîtes, chambres d'hôtes, bars et restaurants, dont l'activité a été fortement impactée par la Covid-19. Cela représente un montant total de 1 746 €.

- **Effacement de dettes :**

Le Conseil approuve à l'unanimité :

- l'effacement d'une dette d'un particulier, suite à une décision de surendettement qui s'impose à la collectivité, pour un montant de 594,10 €.
- l'annulation de 2 redevances émises sur exercices antérieurs pour une somme totale de 116 €

AFFAIRES SOCIALES :

- **Projet Maison de Santé :**

En ouverture sur ce sujet, le Président indique cette maison se fera, en dépit de ce que certaines rumeurs laissent entendre. Il cède ensuite la parole à JC DUCARRE pour présenter les dernières avancées du projet.

Une nouvelle réunion de travail est prévue cette semaine pour avancer sur l'implantation définitive et l'emprise foncière nécessaire sur les terrains derrière l'EHPAD, en direction de la rue de la gare. L'objectif est toutefois de limiter la consommation foncière et en partageant au mieux les parkings et les voiries avec la future pharmacie. Ce scénario est en cours d'étude. Concernant l'accès, une réflexion est menée sur la création d'une nouvelle voie de liaison entre la place Popard et la rue de la gare. Elle permettrait d'améliorer la circulation entre ces 2 parties de la ville en le reliant plus directement. Reste la question de son financement, estimé entre 170 et 200 K€. Il faudra voir comment chaque entité concernée peut y contribuer, comment les collectivités communales et communautaires peuvent solliciter des subventions pour diminuer significativement le reste à charge. JC DUCARRE informe qu'un accord principe existe au niveau de l'EHPAD pour une cession du terrain nécessaire sur la base de l'estimation des Domaines.

Au niveau des subventions pour le bâtiment, la Communauté de communes a reçu une réponse positive du CD71, qui a accordé 80 000 €. Le dossier pour la Région doit encore être finalisé avant de pouvoir être déposé. Enfin, l'Etat demande d'avancer dans la maîtrise foncière et la maîtrise d'œuvre avant de déposer un dossier définitif pour 2022. La finalité est d'avoir une MSP la plus attractive possible en matière de loyer avec un coût maximum de 10 €/m².

JC DUCARRE termine en indiquant que la consultation de maîtrise d'œuvre sera lancée très prochainement avec l'appui de l'ATD71. Il faudra aussi formaliser rapidement l'engagement des médecins en vue d'avancer dans le montage du dossier Région.

AFFAIRES SOCIALES :

- **Bilan activités 2020 du PIJ :**

Le document a été envoyé aux délégués avec la convocation. C. BAILLY souligne, qu'en raison de la crise sanitaire, toutes les opérations prévues n'ont pas pu se faire en présentiel mais Aurélie a su rebondir et a réorienté ses actions en distanciel, avec succès. Au final, le bilan est très satisfaisant.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

- **Médiation numérique / accueil d'un conseiller numérique :**

C. BAILLY présente un projet d'inclusion numérique, initié par Aurélie au niveau du PIJ. Son objectif est de favoriser l'accès au numérique pour les jeunes et les habitants, en les formant à utiliser ces outils de plus en plus indispensables pour les démarches à distance, la scolarité à distance, les activités quotidiennes (réseaux sociaux, appareils connectés).

Au niveau régional, la plate forme « Méd.num », mise en place par le GIP « Territoires Numériques » vise à développer et recenser toutes les actions visant à favoriser cette médiation. Cette médiation pourrait être assurée par un conseiller numérique recruté dans le cadre de l'appel à candidature national. Ces postes sont intégralement financés pendant 2 ans, tout comme la formation initiale. Pour améliorer l'équipement de la nouvelle salle informatique du PIJ et de l'espace Cyber, la Communauté de communes peut solliciter une aide régionale liée aux usages innovants du numérique (financement jusqu'à 50% des achats d'ordinateurs, tablettes, ...). Enfin, cette salle pourrait être le lieu labellisé dans la base de données « Mednum » de façon à la rendre plus visible, Selon les possibilités, ce futur espace pourra accueillir des formations numériques auprès des habitants, des entreprises.

E. NEVERS souligne que cela représente 1 agent supplémentaire sur la collectivité. Il se demande s'il ne pourrait pas être mutualisé avec d'autres collectivités. Pour JC DUCARRE, il est indispensable d'accompagner les jeunes et les habitants. Les conditions proposées sont plutôt intéressantes.

Par 1 abstention et 22 voix pour, le Conseil donne son accord de principe au dépôt de la candidature de la Communauté de communes de Marcigny pour l'accueil d'un Conseiller Numérique.

AFFAIRES GENERALES :

- **Compétence mobilité :**

Le délai de prise, ou non, de la compétence est fixé au 31/03/2021. Le Président rappelle que le sujet a déjà été évoqué lors de précédentes réunions.

La loi LOM du 24/12/2019 permet aux EPCI de devenir AOM locale sur leur territoire et ainsi d'agir directement dans l'organisation de la mobilité. Toutefois, prendre la compétence ne signifie pas l'exercer. Concrètement, les services organisés par la Région sur le territoire

communautaire, notamment les transports scolaires des élèves du primaire et des maternels, peuvent rester au niveau régional, en concertation avec la Région.

En prenant la compétence, la Communauté de communes devra notamment créer et réunir un comité des partenaires au moins 1 fois par an et avant toute évolution substantielle des actions de la mobilité ou si elle souhaite instaurer le forfait mobilité, pour financer des actions en la matière. Ce comité des partenaires pourra aussi apporter le fruit de ses réflexions dans l'élaboration du PADD du futur PLUI.

La Région reste le principal interlocuteur au niveau de la mobilité, mais le PETR, via le bassin de mobilité, est aussi une échelle à ne pas négliger pour avoir une certaine cohérence entre les 5 politiques communautaires.

E. NEVERS fait part de son inquiétude car tous les documents d'informations sont rédigés au conditionnel. Selon lui, la Région finira bien un jour ou l'autre par vouloir restituer totalement cette compétence aux EPCI. Il s'interroge également sur l'intérêt de prendre cette compétence pour une CC ? Aucun pour lui.

Le Président répond que ne pas prendre la compétence va marginaliser les EPCI qui vont subir et n'auront plus leur mot à dire. C'est la région qui décidera de ce qui va se passer, ou pas, sur le territoire. Il précise que la volonté de la Communauté de communes n'est pas de reprendre l'organisation des transports des élèves des écoles maternelles et primaires et de laisser cette organisation à la Région. La Communauté de communes a reçu l'assurance que cette prise de compétence ne remettra pas en cause cette organisation actuelle, sauf si l'EPCI le demande. JC DUCARRE propose d'intégrer dans la délibération un garde-fou sur cette opposition à l'organisation des services transports scolaires du primaire et maternels.

Suite à ces échanges, le Conseil approuve à l'unanimité, la prise de la compétence organisation de la mobilité, avec la réserve proposée sur l'organisation des transports scolaires (maternels et primaires).

- **Renouvellement contrat CUI/PEC :**

Le Conseil approuve à l'unanimité le contrat CUI-PEC pour un agent de la déchetterie à compter du 01/04/201/2021 pour une durée de 6 mois et un temps de travail de 35h par semaine

- **Création poste agent technique :**

Le Président propose l'intégration de F. DUMONT, actuellement en contrat aidé au sein du service environnement, au départ en retraite de JC SEURRE. Mme DUMONT est très impliquée, très volontaire et très bien appréciée des usagers du site. Le Bureau a émis un avis favorable à cette intégration, mais celle-ci ne peut se faire que sur un grade d'adjoint technique territorial. Or, il n'existe pas au sein du tableau des effectifs.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la création d'un emploi permanent à temps plein, fixé sur le grade d'adjoint technique territorial, au sein du service environnement.

Le Conseil approuve également le nouveau tableau des effectifs de la Communauté de communes.

- **Lignes directrices de gestion :**

Le Président précise que dorénavant, il appartient à l'autorité territoriale de se prononcer sur les changements de grade des agents. Pour cela, la collectivité doit mettre en place des critères

et vérifier que les agents respectent les critères définis pour les changements de grade. Pour la promotion interne, ce sera toujours le CTP du CDG qui va se prononcer. Ce sera le Président du CDG qui va établir les lignes de gestion et définir les critères pour ces demandes.

Le CTP du CDG a été saisi pour avis, les lignes de gestion seront définitivement mises en place par un arrêté de l'autorité territoriale.

- **Adhésion ADCF :**

Le conseil valide à l'unanimité l'adhésion à l'Assemblée des Communautés de France, pour l'année 2021. Son coût est de 0,105 € / habitant x 6 196 habitants, soit 650,58 €.

Le Président donne lecture des décisions prise au titre de sa délégation. Pas de remarque.

QUESTIONS DIVERSES :

- Le PIJ a un nouveau nom : Info Jeunes Marcigny
- JC DUCARRE indique que l'étude pré-opérationnelle OPAH touche à sa fin. Le SIAH se réunira le 08/04 pour valider le diagnostic et les orientations de la future OPAH.
- JC DUCARRE fait part de la volonté de la commune de Melay de se positionner en vue d'accueillir les locaux modulaires de la micro-crèche une fois le déménagement de la crèche dans les nouveaux locaux de la gare réalisé. Le Président indique qu'il prend note de cette demande, mais qu'il serait bien que la commune de Melay formule une sollicitation officielle. Il demande si d'autres communes seraient intéressées (à priori aucune). Il convient aussi d'étudier les conditions de cet éventuel transfert.
- JC DUCARRE s'étonne que la subvention à « Regards sur l'art » ne fasse pas partie de la liste des subventions approuvées. L'association a pourtant transmis un courrier en ce sens et dont la manifestation est bien programmée pour 2021. Une subvention avait été accordée l'an dernier, sans finalement être versée en raison de l'annulation et du report de la Biennale en 2021. C. CHENUET ajoute que « Regards sur l'art » est une association de Marcigny. Elle indique que l'étude de la demande nécessite un échange avec les responsables de l'association et les élus de la commune. Il y a encore un peu de temps pour se décider car ses manifestations ne débutent qu'en juin. Elle prend toutefois acte qu'une décision favorable d'attribution de la subvention avait été accordée l'an dernier par le Conseil communautaire.
- JC DUCARRE évoque la mémoire de V. DE LA CELLE, avec qui il a travaillé pendant 3 mandats. Très touché par son décès, il veut témoigner de son engagement au sein de la CCM pour le bien commun et pour les questions environnementales en tant que président du SMEVOM. V. DE LA CELLE est une personne qui avait la passion pour son territoire. Il évoque enfin son profond respect face à son combat contre la maladie ; sa dignité impose le respect de tous.

- C. CHENUET demande à avoir accès au diagnostic de l'étude pré-opérationnelle de l'OPAH, notamment en ce qui concerne la ville de Marcigny. Elle souhaite également préciser que, contrairement à ce qui a été écrit dans la presse, la ville n'a pas financé la micro-crèche communautaire. C'est bien la Communauté de communes qui est propriétaire des locaux.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h35.